

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du - 1 MARS 2017

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne de maître-assistant des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2017, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine »

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 94-262 du 1^{er} avril 1994 modifié relatif au statut des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 1994 modifié relatif aux groupes de disciplines ;

Vu l'arrêté du 25 avril 1994 modifié fixant la liste des diplômes admis en équivalence pour l'admission à concourir par la voie externe au recrutement des maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et le déroulement des épreuves ainsi que les règles de composition et de fonctionnement des jurys des concours de recrutement des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des professeurs et maîtres-assistants des écoles d'architecture ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2016 autorisant, au titre de l'année 2017, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement dans le corps de maître-assistant de 2^{ème} classe des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication ;

Sur proposition de la directrice, adjointe au directeur général des patrimoines, chargé de l'architecture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Denis BOCQUET, professeur, groupe de disciplines « histoire et cultures architecturales », discipline « histoire des cultures, des arts et des techniques », école nationale supérieure d'architecture de Strasbourg, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne de maître-assistant des écoles nationales supérieures d'architecture du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2017, pour le groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine ».

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Marie-Hélène BADIA, maître-assistant, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine ;
- Monsieur Valéry DIDELON, professeur, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais ;
- Madame Marion FAUNIÈRES, maître-assistant, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Bretagne ;
- Monsieur Andrés FERNANDEZ ATELA, maître-assistant, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette ;
- Monsieur Yannick HOFFERT, maître-assistant, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Montpellier ;
- Monsieur Olivier LE BOURSICOT, architecte et personnalité qualifiée ;
- Monsieur Xavier MALVERTI, maître-assistant, groupe de disciplines « ville et territoires », discipline « urbanisme et projet urbain », école nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine ;
- Monsieur Rémy MARCIANO, maître-assistant, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Marseille ;
- Madame Maëlle TESSIER, maître-assistant, groupe de disciplines « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », discipline « théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine », école nationale supérieure d'architecture de Nantes ;
- Madame Véronique VILLANEAU-ECALLE, secrétaire générale de l'association des architectes du patrimoine, professeur associée, École de Chaillot.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Xavier MALVERTI, maître-assistant, groupe de disciplines « ville et territoires », discipline « urbanisme et projet urbain », école nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le - 1 MARS 2017

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY

